



Tarifs d'électricité 2027

2027 - Romande Energie

Electricité consommée					Réseau régional				Réseau national		
											
Tarifs	Energie Suisse		Energie Romande		HP ct/kWh	HC ct/kWh	Abonnement Fr/mois	Puissance Fr/kW/mois	HP ct/kWh	HC ct/kWh	Puissance Fr/kW/mois
	HP ct/kWh	HC ct/kWh	HP ct/kWh	HC ct/kWh							
Simple	13.35		14.85		8.09		2.50	-	1.46		-
Double	16.93	11.99	18.43	13.49	12.02	6.87	2.50	-	1.76	1.09	-
Pro - BT DUP Faible	15.64	11.28	17.14	12.78	5.47	3.34	2.50	5.21	1.02	0.70	0.79
Pro - BT DUP Haute	15.64	11.28	17.14	12.78	4.47	2.34	2.50	7.71	0.87	0.55	1.17
Pro - MT DUP Faible - Eté	15.64	11.28	17.14	12.78	2.79	1.98	2.50	4.38	0.81	0.63	1.05
Pro - MT DUP Faible - Hiver	15.64	11.28	17.14	12.78	3.18	2.23	2.50	4.38	0.90	0.69	1.05
Pro - MT DUP Haute - Eté	15.64	11.28	17.14	12.78	1.78	0.97	2.50	6.90	0.59	0.41	1.66
Pro - MT DUP Haute - Hiver	15.64	11.28	17.14	12.78	2.17	1.22	2.50	6.90	0.68	0.46	1.66
Anciens tarifs non applicables											
Forfait EP - profil Normal	14.72		16.22		8.88		2.50	-	1.20		-
Forfait EP - profil Réduit	13.35		14.85		9.64		2.50	-	1.34		-
Forfait EP - profil Permanent	13.35		14.85		8.09		2.50	-	1.46		-
EP Simple au compteur	12.80		14.30		7.72		2.50	-	1.20		-

Taxes publiques		
	Vaud	Valais
Taxes fédérales	2.3 ct/kWh	
Réserve d'électricité hivernale	0.17 ct/kWh	
Coûts solidaires via le réseau de transport	0.19 ct/kWh	
Taxe cantonale*	0.6 ct/kWh	-
Emolument cantonal	0.024 ct/kWh	-
Emolument communal	à façon	à façon
Taxe communale spécifique*	à façon	à façon
TVA	8.10%	

Tarifs de la place de mesure		
BT direct	6.65	Fr/mois
BT indirect	10.70	Fr/mois
MT	43.20	Fr/mois
Virtuel	1.00	Fr/mois

* Taxe non assujettie à la TVA

Les tarifs ci-dessus sont exprimés en CHF, hors taxes et hors TVA 8.1 %
Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités

Structure des tarifs d'électricité

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité:

1. Électricité consommée

Montant pour l'électricité fournie. Choisissez la provenance de votre électricité 100% renouvelable grâce à nos deux offres:

- Attribuée de base à tous nos clients, **Énergie Suisse** propose une électricité 100% renouvelable, composée d'au moins 85% d'énergie produite en Suisse à partir d'installations majoritairement hydrauliques. Afin de garantir un approvisionnement renouvelable tout au long de l'année, elle est complétée par une part d'énergie hydraulique européenne.
- Pour soutenir une production encore plus locale, **Énergie Romande** propose une électricité produite à partir d'installations hydrauliques (50%) et solaires (50%) situées dans notre région. À noter que cette option a un coût légèrement plus élevé de 1.5 ct./kWh par rapport à l'offre Énergie Suisse.

2. Utilisation du réseau

Montant correspondant au transport de l'électricité depuis les lieux de production jusqu'à votre lieu de consommation. Il inclut l'utilisation du réseau régional exploité par Romande Energie, du réseau national géré par Swissgrid, ainsi que les services nécessaires à l'exploitation du réseau.

3. Tarif de la place de mesure

La place de mesure est une composante fixe facturée par compteur. Elle couvre la mise à disposition des équipements de comptage, la relève et la gestion des données de consommation ainsi que l'exploitation, la maintenance et le remplacement des compteurs.

Le tarif appliqué dépend du type de mesure:

- BT direct (mesure basse tension avec raccordement direct)
- BT indirect (mesure basse tension avec transformateurs de mesure)
- MT (mesure moyenne tension)
- Virtuelle (point de mesure calculé pour certains cas spécifiques)

Pour certaines situations spécifiques, Romande Energie se réserve le droit de facturer une place de mesure virtuelle pour le calcul d'un point supplémentaire non couvert par le montant de base.

4. Taxes publiques et émoluments

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

Tarifs

Vous consommez moins de 50'000 kWh par année

Simple: ce tarif de base est destiné aux clients consommant de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des ménages et petites entreprises.

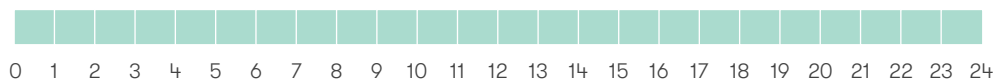
Double: ce profil s'adresse aux ménages ou professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines (HP) et des heures creuses (HC) (voir tableau). Il est également conseillé aux ménages avec application thermique (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau) ou possédant un appareil à forte consommation d'électricité qui peut être enclenché durant les heures creuses.

Heures pleines / Heures creuses

Lundi à vendredi



Samedi et dimanche



■ Heures pleines

■ Heures creuses

Les personnes qui souhaitent opter pour un profil double (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur double, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

Tarifs professionnels

Les tarifs professionnels sont calculés également en fonction de la puissance de l'installation. La DUP ou Durée d'Utilisation de la Puissance (en heures) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle $\frac{1}{4}$ horaire moyenne (kW). Le profil DUP Faible ou DUP Haute est automatiquement appliqué lors du calcul de la facture, sur la base de l'acheminement le plus économique. Pour ces tarifs, l'énergie réactive est facturée 2.82 ct./kVArh à partir d'un cos inférieur à 0.90.

Vous consommez plus de 50'000 kWh par année (basse tension)

Pro – BT DUP Faible: ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP est inférieure ou égale à 3'000 heures par année.

Pro Intensif – BT DUP Haute: ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement s'applique lorsque la DUP est supérieure à 3'000 heures par année.

Vous consommez plus de 1,5 GWh par année avec une puissance supérieure à 500 kW (moyenne tension)

Les tarifs en moyenne tension sont facturés différemment selon les saisons. Les tarifs été s'applique du 1^{er} avril au 30 septembre et les tarifs hiver du 1^{er} octobre au 31 mars.

Pro – MT DUP Faible: ce profil MT, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP est inférieure ou égale à 3'000 heures par année.

Pro Intensif – MT DUP Haute: ce profil MT, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP est supérieure à 3'000 heures par année.